

Le conseil municipal s'est réuni le **lundi 17 mai 2021** à 18 heures à la salle des fêtes de Moul-Chicheboville (Place Lord Mountbatten), sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moul-Chicheboville.

Etaient présents :

Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Claudine DESDEVISES, M. Alexandre DUBOST, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECCELLIER, M. Thierry LECOQ, M. Benoît LEJEUNES, Mme Alexandra LEPINAY, Mme Isabelle NÉZET, Mme Sophie PALLU, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, Mme Céline ROQUET, Mme Fabienne ROYER-COCAIN, Mme Sylvie SALLÉ, M. Jean-François SAVIN, M. Laurent VANDERSTICHELE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Mme Lucie CLEMENT (pouvoir à Mme Fabienne ROYER-COCAIN), M. François-Xavier MACÉ et M. Matthieu PICHON (pouvoir à Mme Isabelle NÉZET) ;

M. Alexandre PIGEONNIER et Mme Isabelle NÉZET ont désignés élus secrétaires de séance.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur du conseil municipal de Moul-Chicheboville en vigueur, il convient d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

A la suite d'une intervention de Monsieur Thierry LECOQ, de Madame Catherine GATEY et de Madame Isabelle NÉZET, l'approbation du procès-verbal est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

#### SORTIES DE L'ACTIF

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les sorties de l'actif des biens annexés au présent compte rendu

..... **Adopté à l'unanimité**

#### RECOMPENSE AUX DIPLOMES

Le conseil municipal décide, sur proposition de la commission de l'Administration générale et des personnels, d'instaurer une « Prime à l'obtention d'un diplôme de second degré ». Cette prime s'adressera à tous les jeunes qui ont obtenu un diplôme du second degré, à savoir : le Certificat d'Aptitude Professionnel, les Baccalauréats général, professionnel et technologique. Cette prime se traduira par un bon d'achat de 50 € à faire valoir auprès de l'espace culturel du centre E. LECLERC d'Argences, la librairie Au Brouillon de Culture de Caen et la librairie Univers BD de Caen.

..... **Adopté à l'unanimité**

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le conseil municipal approuve le lancement de la procédure de demande de subventions auprès du Département au titre des Amendes de police, pour les différents investissements communaux liés à la Sécurisation des voiries inscrits au BP 2021.

.....Adopté à l'unanimité

## SUBVENTION AU TITRE DE LA RESTAURATION DES HAIES BOCAGERES

Le conseil municipal approuve le lancement de la procédure de demande de subventions auprès du Département au titre de la restauration des haies bocagères, pour les différents investissements communaux liés aux plantations, projet inscrit au BP 2021.

.....Adopté à l'unanimité

## LOYER COMMERCIAL COMMUNAL

La commune dispose d'un local de 60 m<sup>2</sup> à vocation commerciale de nouveau disponible. Le conseil municipal décide de revaloriser le montant du loyer à 235 €, charges comprises. Le montant du bail sera variable en fonction des charges réelles du locataire.

.....Adopté à l'unanimité

## Communauté de communes Val ès dunes : modification des statuts

Le conseil municipal approuve la modification des statuts proposée par la Communauté de communes Val ès dunes concernant :

- La compétence « **mobilité** » prenant en considération :
  - Le constat que les principaux déplacements au sein de l'espace communautaire s'effectuent avec le bassin de mobilités de Caen la Mer, la communauté de communes Val ès dunes considère appartenir à ce bassin de mobilités avec lequel elle souhaite participer aux réflexions sur le RER métropolitain caennais ;
  - Le fait que la communauté de communes Val ès dunes envisage élaborer un schéma directeur de mobilités visant à :
    - Accroître la part des déplacements actifs (vélo, marche),
    - Proposer des services (formation, réparation, location, stationnements sécurisés...),
    - Inciter à la multimodalité (vélo/train).

Cependant, la CDC a décidé pour le moment, de ne pas se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

- La compétence **défense incendie** : « élaboration de réseaux spécifiques et construction de réserves d'eau ».
- La compétence « **gestion et zonage des eaux pluviales** »

.....Adopté à l'unanimité

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES : CONVENTION AVEC LE SIMAU

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de fonctionnement d'un service commun d'instruction des actes d'autorisation du droit des sols entre les communes d'Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Cagny, Canteloup, Cesny-Aux-Vignes, Cléville, Condé-sur-Iffs, Emiéville, Frénuville, Janville, Moul-Chicheboville, Ouézy, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Valambray et Vimont et la communauté de communes.

.....Adopté à l'unanimité

## ATLAS DE LA BIODIVERSITE

Le conseil municipal approuve à la majorité le projet de création d'un atlas de la biodiversité communale qui donne l'opportunité aux collectivités de réaliser un diagnostic des enjeux de la biodiversité sur leur territoire.

.....**Adopté à majorité (15 voix pour et 4 abstentions)**

## TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE

Le programme Territoire engagé pour la nature (TEN) a pour ambition d'engager les collectivités en faveur de la biodiversité. Le label territoire engagé pour la nature apporte :

- Un accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions
- Un renforcement des connaissances et des compétences sur la biodiversité
- Facilité l'accès à des financements existants (appel à projet régionaux, agence de l'eau...)
- Donne une visibilité à l'échelle nationale et internationale dans le cadre d'événements ou d'une communication globale sur l'initiative " Engagés pour la nature"

Les collectivités qui souhaitent obtenir le « label » territoire engagé pour la nature doivent formaliser un plan d'actions et s'engager à réaliser un certain nombre d'actions pour la biodiversité dans les trois ans qui suivent la signature du contrat.

.....**Adopté à la majorité (15 voix pour et 4 abstentions)**

## CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

Le conseil municipal approuve la signature d'une convention avec le conservatoire des espaces naturels pour porter notamment l'accent sur la préservation et la valorisation du marais alcalin qui occupe une partie de son territoire. Cette convention de gestion fait suite à un partenariat établi entre les deux parties depuis 2006 à travers une première convention de gestion.

.....**Adopté à la majorité (16 voix pour et 3 abstentions)**

## REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES

A la demande de la trésorerie, le conseil municipal accepte de prendre une délibération sur le remboursement des frais kilométriques des agents municipaux envoyés en mission par la collectivité hors du territoire communal. Les barèmes sont les suivants :

Les déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2<sup>ème</sup> classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF.

| Puissance fiscale du véhicule | Jusqu'à 5000 km | De 5001 à 20 000 km | Après 20 000 km |
|-------------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| 3 cv et moins                 | D x 0.456       | (D x 0.273) + 915   | D x 0.318       |
| 4 cv                          | D x 0.523       | (D x 0.294) + 1147  | D x 0.352       |
| 5 cv                          | D x 0.548       | (D x 0.308) + 1200  | D x 0.368       |
| 6 cv                          | D x 0.574       | (D x 0.323) + 1256  | D x 0.386       |
| 7 cv                          | D x 0.601       | (D x 0.340) + 1301  | D x 0.405       |

Montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement à **50 €** et des frais de repas à **15 €**.

.....**Adopté à l'unanimité**

---

### Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30 - 📠 02.31.39.04.59  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

## QUESTIONS DIVERSES

Lors de cette séance, des questions diverses ont été abordées sur :

- Les suites accordées à la demande de l'entreprise Toffolutti d'installation d'une centrale d'enrobage à chaud sur Bellengreville.
- Un point sur l'utilisation de la salle multiraquettes
- Un point sur la route du bois n'a pu être abordé.

---

Fin de séance : 18 heures 58

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SE TIENDRA LE 28 JUIN 2021 (HEURES A DEFINIR)**

Fait à Moulton-Chicheboville, le 1er juin 2021

**Isabelle NÉZET**  
Secrétaire de séance

**Alexandre PIGEONNIER**  
Secrétaire de séance



**Coralie ARRUEGO**  
Maire de Moulton-Chicheboville